

du pétrole et du gaz naturel, la dépendance financière et la dépendance administrative s'établissaient à 63 et 74 p. 100 à la fin de 1962 (60 et 69 p. 100 à la fin de 1954); dans celui des mines et de l'affinage, elles s'inscrivaient à 63 et 58 p. 100 (53 et 51 p. 100 en 1954). Cependant, les capitaux nationaux ont continué de jouer un rôle de premier plan dans des domaines tels que la vente au détail, les chemins de fer et d'autres services d'utilité publique. C'est pourquoi le contrôle extérieur des entreprises commerciales et industrielles (fabrication, pétrole, mines, distribution, chemins de fer et services d'utilité publique) n'a augmenté que légèrement de 32 p. 100 en 1948 à 35 p. 100 en 1962. Durant les mêmes années, cependant, les sociétés à dépendance administrative étrangère ont augmenté de 25 à 34 p. 100 leur part du total dans l'ensemble des entreprises commerciales et industrielles; c'est une tendance qui s'est aussi manifestée dans plusieurs branches de la fabrication et de l'extraction.

Une étude spéciale de la production et de l'emploi des grands établissements manufacturiers canadiens d'obédience américaine fournit un autre moyen de juger de la place de l'étranger dans l'industrie canadienne. Les établissements dont les investissements s'élevaient à un million ou plus répondaient en 1953 pour environ 30 p. 100 de la production et 21 p. 100 de l'emploi de la fabrication canadienne. Ces proportions étaient considérablement plus élevées qu'en 1946 (année de l'étude précédente). Dans quelques industries, les proportions étaient encore bien plus élevées. Les véhicules automobiles, par exemple, sortent surtout des usines d'obédience américaine mais c'est une exception. Voici d'autres industries dont plus de la moitié de la production est fournie par des établissements d'obédience américaine; fonte et affinage des métaux non ferreux, raffinage du pétrole, articles en caoutchouc et pièces de véhicules automobiles. Dans plusieurs grandes industries, comme les appareils et accessoires électriques et les ouvrages en métaux non ferreux, le partage est plus égal. Dans d'autres, la part de l'étranger est importante, mais ne dépasse pas la moitié du total. Ce sont la pâte et le papier, les autres articles en papier, les produits chimiques, les préparations médicinales et pharmaceutiques, la tôlerie et certaines branches de l'industrie des machines.

Il existe, cependant, plusieurs industries où la majeure partie de la production est fournie par des établissements proprement canadiens. Voici les plus importantes: fer et acier primaires et quelques autres branches de l'industrie du fer et de l'acier, textiles, vêtement, et certaines branches de l'industrie des aliments et boissons comme la boulangerie, les boissons et les produits laitiers. Cependant, même dans ces industries, le contrôle financier et administratif a évolué depuis quelques années.

Les données recueillies sous l'empire de la loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers ont fourni de nouveaux éléments d'information quant à la place qu'occupaient les sociétés étrangères dans l'économie canadienne en 1962. Le pourcentage des avoirs des sociétés faisant rapport dans le domaine de l'exploitation minière et de la fabrication, qui étaient de propriété étrangère à plus de 50 p. 100, s'établissait à 65 p. 100 dans les mines et à 77 p. 100 dans les industries de transformation primaire (atteignant 99 p. 100 dans le cas des produits du pétrole et du charbon); pour l'ensemble de ce groupe, le pourcentage était de 71 p. 100. Dans d'autres domaines de fabrication primaire, il était de 37 p. 100, variant de 85 p. 100 pour le tabac, à 13 p. 100 pour les boissons. Dans l'industrie manufacturière secondaire, la proportion des avoirs des sociétés faisant rapport, qui étaient de propriété étrangère à plus de 50 p. 100, s'établissait à 62 p. 100, variant de 92 p. 100 pour les produits du caoutchouc, à 11 p. 100 pour l'impression et l'édition. Dans d'autres groupements industriels, les proportions variaient de 35 p. 100 pour le commerce de gros, à 11 p. 100 pour le gaz et les services d'utilité publique, tandis que les finances, le commerce de détail, la construction, les transports et d'autres industries se situaient à l'intérieur de cette marge. Il convient de noter, toutefois, que dans certaines de ces industries, un nombre important de sociétés ne sont pas tenues de faire rapport en vertu des dispositions de la loi, ce qui aurait pour effet de réduire les pourcentages.